

tenue sous la présidence de Madame GROSSRIEDER, assisté(e)
de Monsieur SEYTEL et Madame MARQUESUZAA, Conseillers
En présence de Monsieur POITREAU, Rapporteur public
Madame QUELOS, Greffière

09 heures 20

01)	DOSSIER N° 2300880	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	FPE - décision du 13/03/23 rejetant la demande d'attribution de l'indemnité de départ volontaire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	CHOLET ANTONIN (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE LA CULTURE - Sous direction affaires juridiques SDAJ	
02)	DOSSIER N° 2300887	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	FPE - décision du 13/03/23 rejetant la demande d'attribution de l'indemnité de départ volontaire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	CHOLET ANTONIN (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE LA CULTURE - Sous direction affaires juridiques SDAJ	
03)	DOSSIER N° 2301896	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	FPE - requête indemnitaire suite à la privation de l'indemnité de départ volontaire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	CHOLET ANTONIN (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE LA CULTURE - Sous direction affaires juridiques SDAJ	

09 heures 20

04)	DOSSIER N° 2301832	RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Urbanisme - arrêté du 24/07/23 portant opposition, au nom de la commune, à la déclaration préalable pour l'installation d'une piscine enterrée	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur V	CGBG (Cour)
Défendeur	COMMUNE DES GRANGES NARBOZ	MAURIN-PILATI ASSOCIES
05)	DOSSIER N° 2301760	RAPPORTEUR: Monsieur Joël SEYTEL
Titre de l'affaire	EN - décision du 26/07/23 portant refus de procéder à l'affectation provisoire à mi-temps dans une autre académie (Versailles)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	C	AARPI THEMIS ASSOCIATION D'AVOCATS (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON	le recteur
06)	DOSSIER N° 2301233	RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Urbanisme - arrêté du 05/01/23 opposant, au nom de l'Etat, un sursis à statuer pour une durée de 2 ans à la déclaration préalable pour la division d'un terrain en vue de construire 4 maisons	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	AARPI THEMIS ASSOCIATION D'AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	
Observateur	COMMUNE D'EPENOY	D
07)	DOSSIER N° 2301813	RAPPORTEUR: Monsieur Joël SEYTEL
Titre de l'affaire	Police - arrêté du 17/03/23 ordonnant le dessaisissement des armes et portant interdiction de détenir ou d'acquérir des armes et munitions, inscription au FINIADA et invalidation du permis de chasser.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Maître LAGIER Charles (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU JURA	

09 heures 20

08)	DOSSIER N° 2102331	RAPPORTEURE: Madame Sophie GROSSRIEDER
Titre de l'affaire	Marchés - requête indemnitaire suite aux désordres constatés dans la réalisation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie mixte bois - fuel permettant le raccordement d'une trentaine d'abonnés	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON	DSC AVOCATS TA (Cour)
Défendeur	SOCIETE INDDIGO (EX-TRIVALOR)	LORACH AVOCATS & ASSOCIES
	SOCIETE IDEX ENERGIE EST	KALLIOPE
	Monsieur N	SOPHIE NICOLIER ET ASSOCIES
	EURL N	SOPHIE NICOLIER ET ASSOCIES
	Monsieur C	SOPHIE NICOLIER ET ASSOCIES
Intervenant	SOCIETE TP M	SCP DEGRE 7 AVOCATS
	AXA FRANCE IARD, ASSUREUR DE LA STE DECHAZEUX INGENIERIE	SCP BEZIZ-CLEON - CHARLEMAGNE
09)	DOSSIER N° 2301576	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	FPE - décision du 27/10/22 portant reclassement	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame F	Madame F le
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON	recteur
10)	DOSSIER N° 2301805	RAPPORTEUR: Monsieur Joël SEYTEL
Titre de l'affaire	FPE - décision implicite de rejet de la demande formée le 12/05/23 pour l'attribution de la NBI du 01/01/17 au 30/11/17	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame J	Madame J
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	M. le Ministre

09 heures 20

11) **DOSSIER N° 2301882** **RAPPORTEUR: Monsieur Joël SEYTEL**

Titre de l'affaire EN - arrêté du 08/11/22 modifié accordant un temps partiel sur autorisation du 01/09/22 au 31/08/23 inclus avec une quotité de 80 % (14,40 heures hebdomadaires) et un traitement à hauteur de 85,70%, renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/08/25

Nom des parties

Demandeur

Madame D

Défendeur

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON

Représentants des parties

Madame D

le recteur

Arrêté le 17/06/2024

La présidente du tribunal